



# SOLUTIONS DE LOGEMENT INNOVANTES ET ALTERNATIVES

NOTE DE SYNTHÈSE

OCTOBRE 2016

# TABLE DES MATIÈRES

|   |                                       |           |
|---|---------------------------------------|-----------|
| <b>CONTEXTE</b>   |                                       | <b>3</b>  |
| <b>ANALYSE DE L'EXISTANT</b>  |                                       | <b>5</b>  |
| <b>PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS</b>                                 |                                       | <b>5</b>  |
| I. Les solutions innovantes et alternatives de logement, de quoi parle-t-on ? |                                       | 5         |
| II. Quelques exemples de solutions existantes dans notre département          |                                       | 5         |
| Résidence ARGO  | Association ADIHM                     | 6         |
| Maison des 4  | Association AFTC 13                   | 7         |
| Appartements Associatifs  | Association Appart 13                 | 8         |
| Appartements Associatifs  | Association ARAIMC                    | 9         |
| Appartement Supervisé   | Association ARI                       | 10        |
| Appartement Etape   | Association ARI                       | 11        |
| Résidences intergénérationnelles  | Association Habitat et Humanisme      | 12        |
| Formule Handitoit   | Association Handitoit Provence        | 13        |
| Résidence Accueil le Marabout   | Association HAS                       | 14        |
| Un Chez Soi d'abord   | Association HAS                       | 15        |
| Appartements Associatifs  | Association Solidarité Réhabilitation | 16        |
| Maisons Familles Gouvernantes   | Association UDAF 13                   | 17        |
| projet : Résidences en Containers   | Centre Hospitalier Edouard Toulouse   | 18        |
| projet : Maison partagée  | Association Eclat de Vie              | 19        |
| projet : Maison partagée  | Association SAJ                       | 20        |
| projet : Maison intergénérationnelle  | Association Trilogis                  | 21        |
| <b>ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES</b>  |                                       | <b>22</b> |
| I. L'opinion des personnes en situation de handicap et des familles           |                                       | 22        |
| II. L'opinion des professionnels  |                                       | 24        |
| <b>CONCLUSION</b>   |                                       | <b>26</b> |

## CONTEXTE

Le groupe de travail « *Solutions de logement innovantes et alternatives* » a été créé début 2015, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations 2015-2020 du Mouvement Parcours Handicap 13, avec l'objectif d'alimenter les réflexions pour l'élaboration du futur schéma départemental 2016-2020. La promotion et la valorisation des solutions de logement innovantes et alternatives de logement font en effet partie des priorités que le Mouvement Parcours Handicap 13 a identifiées parmi les orientations du schéma départemental 2014-2015.

**Le schéma départemental des personnes handicapées actuel** comporte 2 Fiches Action (dans 2 orientations différentes) dans lesquelles apparaît cette notion de solutions de logement innovantes et alternatives:

**Orientation 2** - Travailler à l'organisation de l'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap à la vie ordinaire :

- **Action 4** - Favoriser l'accès à un logement adapté pour les personnes en perte d'autonomie : conforter et développer les innovations pour donner une réponse aux besoins intermédiaires entre l'établissement et le domicile : Des structures relais et d'accompagnement pour favoriser l'autonomisation, **des logements regroupés sur un territoire avec interventions de services**, etc.

**Orientation 3** - Penser la coordination des acteurs autour du parcours de vie des personnes en situation de handicap :

- **Action 8** - Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap : développer les solutions d'habitat alternatif, **des logements partagés avec mutualisation de la PCH**.

A noter également que, dans son rapport de 2012 « *Promouvoir la continuité des parcours de vie : d'une responsabilité collective à un engagement partagé* », **la CNSA reprend cette thématique** :

- **Parmi les constats de ce rapport :**

« Un système incomplet : une offre insuffisamment diversifiée et trop rigide : les formes d'habitat « alternatives » à la vie en domicile ordinaire et à l'hébergement médico-social se développent de façon spontanée, inégalement soutenues par les pouvoirs publics, et dans un cadre juridique non stabilisé. Une vision réellement globale de ces « formules intermédiaires » n'est pas disponible à ce jour, pas plus que des évaluations partagées de leurs intérêts et inconvénients ».

- **Parmi les propositions de ce rapport :**

« Faire évoluer nos politiques de santé vers une organisation plus intégrée : La diversification de l'offre, des lieux, des modes de vie et d'habitat possibles répond à une attente forte, elle est un facteur important de prévention de l'isolement (en offrant des alternatives à la vie en domicile individuel, sans pour autant franchir le pas d'un hébergement). Il convient de mettre en place les moyens de faciliter le développement de lieux de vie et de logements individuels ou collectifs, accompagnés, sécurisés et/ou supervisés. »

Par ailleurs, cette thématique est également étudiée par plusieurs autres acteurs :

Le groupe d'étude Habitat et Handicap, réuni à l'initiative de la FAH (Fabrik Autonomie et Habitat). Ce groupe réunit les associations suivantes : HandTtoit Provence, Ti'Hameau, APF Nationale, GIHP National, AFTC 35, Handicap Services Allister, Fabrik Autonomie Handicap, Coordination Handicap et Autonomie, GIHP Rhône Alpes. La plupart de ces structures gèrent un ou plusieurs dispositif(s) de logement innovant(s) et alternatif(s). Plusieurs éléments de ce document reprennent les productions du groupe de travail national. Toutes les productions de ce groupe sont disponibles sur le site internet suivant : [www.autonomie-habitat.org](http://www.autonomie-habitat.org)

Le Comité national d'Action Handicap (CCAH) et l'Association des Paralysés de France (APF) ont notamment publié des études, dans lesquelles sont détaillés des exemples de solutions de logement, ainsi que leurs plus-values pour les personnes en situation de handicap. Ces études sont disponibles sur demande.

Le groupe de travail « Solutions de logement innovantes et alternatives » du Mouvement Parcours Handicap 13 s'est fixé **3 objectifs opérationnels de travail** :

- Définition de ce qu'est une « solutions de logement innovantes et alternatives ».
- Recensement de l'existant et des besoins, des attentes des personnes. Les dispositifs existants sont présentés au groupe de travail, des fiches de présentation sont ensuite rédigées et compilées dans un document de recensement de l'existant (voir fiches ci-dessous). Les besoins et les attentes des personnes sont évalués via des questionnaires envoyés aux personnes, aux familles et professionnels.
- Valorisation et promotion : rédaction et diffusion d'un document de communication

Cette réflexion menée au sein du Mouvement Parcours Handicap 13 et avec nos partenaires associatifs intervenant dans le champ du domicile, a vocation à être partagée avec le Conseil départemental dans le cadre de l'évaluation du schéma existant et de la construction du prochain schéma PAPH 2016-2020. La présente note a donc été transmise au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en octobre 2016.

Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises en 2015. 38 personnes, représentant 20 structures différentes :

- Des associations de familles et/ou de personnes en situation de handicap : Unafam, Sésame Autisme, Arpsydémio, Eclats de Vie, Solidarité Réhabilitation, Trilogis.
- Des gestionnaires de SAVS et de SAMSAH : AFTC 13, ARI, Espoir Provence, ADMR 13, ARAIMC, Sauvegarde 13, Handitoit, ADIHM.
- Des gestionnaires de SAD : Stella Aide aux familles, ADAR, La Communauté.
- Des gestionnaires d'établissements : ARI, Exister.
- Le Pôle Services à la Personne PACA.
- L'UDAF des Bouches-du-Rhône.

## ANALYSE DE L'EXISTANT

### PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS

#### I. Les solutions innovantes et alternatives de logement, de quoi parle-t-on ?

En préambule de l'analyse de l'existant, le groupe de travail a défini la formule « solutions de logement innovantes et alternatives » :

Définition :

*Il s'agit d'un dispositif comprenant une solution de logement adapté et une solution d'accompagnement adossée (ex : SAD, SAVS, SAMSAH...), permettant aux personnes de vivre dans des logements individuels, semi-collectifs ou collectifs (ex : colocataires, habitants « rapprochés ») pour du moyen ou long terme.*

La mutualisation possible de certaines aides et ressources (ex : mutualisation de la PCH, d'un budget commun pour la nourriture...) est une des modalités d'organisation possible. Il ne s'agit donc pas d'un établissement social, médico-social ou sanitaire, d'un appartement thérapeutique ou d'un accueil temporaire. Ces dispositifs ne disposent pas de statut juridique à ce jour.

Le choix du mode de vie dépend de la situation de la personne à l'instant T et évolue tout au long du Parcours de la personne qui peut souhaiter vivre en établissement, en famille, dans un domicile individuel, en colocation. Cela suppose donc de pouvoir lui proposer des solutions variées.

- **Pourquoi parle-t-on de « solutions alternatives » ?** : elles représentent une alternative entre la vie en établissement d'hébergement, la vie en famille (au domicile parental le plus souvent) et la vie dans un domicile individuel dit « classique ».
- **Pourquoi parle-t-on de « solutions innovantes » ?** elles innove dans l'organisation des services rattachés au logement pour répondre à des besoins spécifiques (ex : mutualisation de la PCH, accompagnement par un service spécifique).

L'objectif poursuivi est que toute personne en situation de handicap, quelles que soient ses déficiences, puisse potentiellement accéder à une vie à domicile en milieu ordinaire ailleurs que dans sa famille, si elle le souhaite.

Un facteur de réussite de ces dispositifs observé au niveau national est **l'implication d'un collectif d'acteurs dès la phase d'émergence**. Bénéficiaires, associations porteuses des dispositifs, bailleurs, collectivités et partenaires institutionnels (ARS, CD).

#### II. Quelques exemples de solutions existantes dans notre département

12 dispositifs ont été recensés et sont présentés ci-dessous. Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif de l'ensemble des solutions existantes. Ces dispositifs offrent une solution de logement innovante et alternative à plus de 280 personnes en situation de handicap, ayant des déficiences très diverses.

Par ailleurs, 4 projets sont aussi recensés et présentés. S'ils aboutissent, ils pourraient concerner plus de 50 personnes en situation de handicap.

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

La Résidence Argo propose des logements réservés à des personnes déficientes motrices qui ont fait le choix de vivre en logement autonome. Elles sont accompagnées par le SAVS ADIHM ARGO, dont les locaux sont implantés au sein de la résidence. Un partenariat entre le bailleur, l'ADIHM et la MDPH est conclu pour l'adaptation des logements des personnes accompagnées. Pour bénéficier d'un logement au sein de la Résidence Argo, il faut effectuer une demande de logement social. Les personnes sont ensuite reçues par l'équipe du SAVS et inscrites sur une liste d'attente. Lorsqu'un logement se libère, 3 candidatures sont proposées par le SAVS à la commission d'attribution du bailleur.

### Public concerné

Personnes ayant une déficience motrice et une orientation de la MDPH 13 vers le SAVS ADIHM ARGO.

### Nombre et type de logements

31 logements situés dans une résidence du 9ème arrondissement de Marseille  
16 T2, 7 T3 et 8 T4 adaptés aux personnes à mobilité réduite

## DESCRIPTIF DE LA RESIDENCE ARGO

### Modalité de location

Les locataires louent directement leur logement au bailleur social 13 Habitat.

### Gestion locative

Gestion par le bailleur social, qui supporte le risque locatif en cas de vacance ou d'impayés.

### Nombre de bénéficiaires

32 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Le SAVS propose un accompagnement médico-social aux 32 locataires de la résidence. Il assure des missions d'accueil et de sécurisation 24h/24 et 7j/7, il centralise et effectue le lien avec le bailleur et les autres acteurs du soin et de l'accompagnement.

### Mutualisation par les personnes

Il n'y a pas de mutualisation de ressources prévues.

### Intégration dans le dispositif

Une évaluation de l'autonomie de la personne est réalisée au moins 6 mois avant l'intégration de la personne. Un travail de préparation est engagé avec le SAVS. Le logement est adapté en fonction des besoins des personnes.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Bailleur social :

■ 13 Habitat

## EN SAVOIR PLUS

[www.argonautes.org](http://www.argonautes.org)

17, Boulevard de l'Océan  
13009 Marseille

04 91 73 61 62

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

La Maison des 4 est une villa adaptée, intégrée dans un quartier résidentiel de Gardanne, accueillant en colocation 4 personnes cérébrolésées. L'AFTC 13 loue cette maison au propriétaire et la sous-loue à 4 colocataires. Les colocataires disposent de droits en aide humaine qui sont mutualisés afin d'assurer un accompagnement 7j/7 et 24h/24. Les colocataires sont aussi accompagnés par le SAMSAH TC-CL 13 si nécessaire. Comme pour toute colocation, les colocataires doivent avoir le projet de vivre au sein d'un collectif. Depuis sa création en 2008, une dizaine de personnes ont habité cette maison. Pour certains elle représente une étape avant une installation dans un domicile individuel, pour d'autres c'est une solution pérenne de logement.

### Public concerné

Personnes ayant une ou plusieurs déficience(s) résultant d'une lésion cérébrale aigüe, bénéficiant, à ce titre, de droits en aide humaine, et éventuellement d'une orientation SAMSAH de la MDPH 13.

### Nombre et type de logements

1 logement sur Gardanne.  
Maison T6.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF MAISON DES 4

### Modalité de location

Les locataires louent leur logement à l'AFTC 13

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'aide humaine est assurée 7j/7 et 24h/24 par TCA 13.  
L'accompagnement médicosocial est assuré par le SAMSAH TC-CL 13 si nécessaire.

### Gestion locative

Gestion par l'AFTC 13, qui assure la gestion locative de ce logement et supporte le risque locatif en cas de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

Les droits et ressources en aide humaine, les budgets de nourriture et d'entretien de la maison, ainsi que les espaces communs sont mutualisés.  
Le loyer est partagé en 4, comme dans une colocation classique.

### Nombre de bénéficiaires

4 personnes

### Intégration dans le dispositif

Le SAMSAH TC-CL 13 propose un atelier de préparation à la décohabitation du domicile familial à destination des personnes souhaitant intégrer la Maison des 4 ou un domicile individuel.

### PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Groupe d'assurance :

■ Covéa

### EN SAVOIR PLUS

[www.aftc13.fr](http://www.aftc13.fr)

Le Mercure B - 80, rue Charles DUCHESNE  
13851 Aix en Provence

04 86 68 86 45

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit de 37 appartements en diffus, occupés par des personnes atteintes de troubles psychiques. La plupart des appartements propose un logement individuel mais certains proposent aussi de la colocation. Appart 13 recherche des biens auprès de bailleurs sociaux ou privés, les loue, puis les sous-loue aux personnes ou obtient un bail au nom propre de la personne.

### Public concerné

Personnes atteintes de troubles psychiques, suffisamment stabilisées sur le plan clinique pour pouvoir vivre seules ou en colocation.

### Nombre et type de logements

37 appartements situés sur le secteur de l'hôpital Edouard Toulouse (1er, 2ème, 3ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème arrdts de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Les Pennes Mirabeau).  
Du T1 au T3.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DES APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

### Modalité de location

Les locataires louent leur logement à Appart 13 ou directement auprès du bailleur.

### Gestion locative

Gestion par APPART 13, qui supporte le risque locatif en cas de vacance ou d'impayés pour les appartements qu'il loue aux personnes.

### Nombre de bénéficiaires

43 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Les équipes de l'hôpital Edouard Toulouse ou des CMP de secteur assurent l'accompagnement sanitaire, social et médico-social. Les SAVS ou SAMSAH du secteur sont parfois sollicités.

### Mutualisation par les personnes

Il n'y a pas de mutualisation de ressources prévue. Cependant les personnes, au travers de rencontres organisées par l'association, peuvent se prêter des meubles, échanger des adresses, etc...

### Intégration dans le dispositif

Les équipes de l'hôpital Edouard Toulouse ou des CMP de secteur et celles de l'association assurent un travail de préparation à l'entrée dans ce nouveau logement.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

Bailleurs :

- Des bailleurs privés
- 1 bailleur social : Habitat Marseille Provence



## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit de 14 appartements destinés à des personnes en situation de handicap (principalement atteintes de déficiences motrices). Ils constituent pour les personnes des solutions de logement pouvant être pérennes dans le temps et pouvant accueillir des personnes seules ou en couple. Les propriétaires de ces logements sont des bailleurs sociaux qui louent les appartements à l'association ARAIMC, qui sous-loue aux locataires.

### Public concerné

Personnes en situation de handicap (principalement atteintes de déficiences motrices).

### Nombre et type de logements

14 appartements situés sur le secteur d'Aubagne  
T2 et T3.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DES APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

### Modalité de location

L'ARAIMC loue les appartements à différents bailleurs sociaux et les sous-loue aux personnes.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'équipe du SAVS La Chateau de l'ARAIMC accompagne la plupart des locataires vivant dans ces appartements.

### Gestion locative

Gestion par l'ARAIMC, qui supporte le risque locatif en cas de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

S'agissant de logements individuels, parfois éloignés les uns des autres, il n'y a pas de mutualisation de ressources prévues.

### Nombre de bénéficiaires

14 personnes

### Intégration dans le dispositif

Un travail de préparation est fait individuellement, avec les futurs locataires. Il peut être réalisé par les professionnels du SAVS ou ceux du Foyer Robert SAUNIER de l'ARAIMC quand il s'agit de personnes provenant du foyer.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Bailleurs :

- Différents bailleurs sociaux

## EN SAVOIR PLUS

[www.association@araimc.org](mailto:www.association@araimc.org)

La Chateau - 140, Chemin de la Gauthière  
13400 Aubagne

04 42 04 21 67

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'un dispositif de colocation destiné à des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle et issues d'un Foyer d'hébergement. Il représente une passerelle entre la vie en foyer et l'intégration d'un domicile individuel. Le projet prévoit que les personnes occupent ce logement pendant 2 ou 3 ans avant d'intégrer un logement individuel. Il s'agit d'une villa dans laquelle 4 personnes peu autonomes vivent en colocation, et sont accompagnées par l'équipe du Foyer d'hébergement. Chaque colocataire dispose d'un espace privé (chambre), les autres espaces (cuisine, salon, salle de bain) sont partagés.

### Public concerné

Personnes ayant une déficience intellectuelle et peu autonome dans le quotidien, ayant le projet de vivre dans un logement individuel indépendant.

### Nombre et type de logements

1 maison T5.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF APPARTEMENT SUPERVISÉ

### Modalité de location

Un bailleur privé loue le logement à l'association ARI qui la propose à des résidents du foyer d'hébergement.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'équipe du Foyer d'hébergement assure un accompagnement 7j/7.

### Gestion locative

Gestion par une agence immobilière. L'association ARI supporte le risque locatif de vacance.

### Mutualisation par les personnes

Les budgets de nourriture (repas communs) et d'entretien de la maison, ainsi que les espaces communs sont mutualisés.

### Nombre de bénéficiaires

4 personnes

### Intégration dans le dispositif

Un travail de préparation est proposé aux personnes par les équipes du foyer d'hébergement.

### PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

- Bailleur privé

pour la gestion locative :

- Agence immobilière

### EN SAVOIR PLUS

[www.ari.asso.fr](http://www.ari.asso.fr)

26, rue Saint Sebastien  
13006 Marseille

04 91 13 41 30

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'un dispositif de colocation destiné à des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle et issues d'un Foyer d'hébergement. Il représente une passerelle entre la vie en foyer et l'intégration d'un domicile individuel. Le projet prévoit que les personnes occupent ce logement pendant 2 ou 3 ans avant d'intégrer un logement individuel. Il s'agit d'un appartement dans lequel 2 personnes assez autonomes vivent en colocation et sont accompagnées par l'équipe du SAVS Matira de l'ARI. Chaque colocataire dispose d'un espace privé (chambre), les autres espaces (cuisine, salon, salle de bain) sont partagés.

### Public concerné

Personnes ayant une déficience intellectuelle et assez autonomes dans le quotidien, ayant le projet de vivre dans un logement individuel indépendant.

### Nombre et type de logements

1 appartement T3.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF APPARTEMENT ÉTAPE

### Modalité de location

Un bailleur privé loue le logement à l'association ARI qui la propose à des résidents du foyer d'hébergement.

### Gestion locative

Gestion par une agence immobilière. L'association ARI supporte le risque locatif de vacance.

### Nombre de bénéficiaires

2 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'équipe du SAVS assure un accompagnement 3 à 4 fois/semaine pour les colocataires de l'appartement étape.

### Mutualisation par les personnes

Les budgets de nourriture (repas communs) et d'entretien de la maison, ainsi que les espaces communs sont mutualisés.

### Intégration dans le dispositif

Un travail de préparation est proposé aux personnes par les équipes du SAVS Matira de l'ARI.

### PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

- Bailleur privé

pour la gestion locative :

- Agence immobilière

### EN SAVOIR PLUS

[www.ari.asso.fr](http://www.ari.asso.fr)

26, rue Saint Sebastien  
13006 Marseille

04 91 13 41 30

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Les Résidences intergénérationnelles accueillent des personnes ou familles ayant des parcours, des origines et des âges différents dans des appartements autonomes, meublés. Il existe 2 résidences intergénérationnelles dans le département, situées à Marseille. Le projet de ces maisons est basé sur le développement de la solidarité par la participation à la vie collective et l'entraide, en particulier par l'échange des savoirs. Les personnes doivent avoir une bonne autonomie. Pour accéder à ce dispositif, les personnes doivent être accompagnées par un service social ou une association.

### Public concerné

Personnes et familles ayant des parcours, des origines et des âges différents, dont des personnes en situation de handicap ayant une bonne autonomie.

### Nombre et type de logements

54 logements sur Marseille regroupés dans 2 résidences.  
Du T1 au T4.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF RÉSIDENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES

### Modalité de location

Les locataires louent directement leur logement à l'association Habitat et Humanisme.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'accompagnement social est assuré par des travailleurs sociaux de l'association, en lien avec les dispositifs de droit commun. Ils sont aidés, pour l'organisation de certaines activités, par des bénévoles de l'association.

### Gestion locative

Gestion par Habitat et Humanisme, qui supporte le risque locatif de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

Des espaces communs sont mutualisés : des grandes salles pour l'organisation d'activités ou de repas collectifs, bureaux, jardin...

### Nombre de bénéficiaires

54 personnes et familles, dont des personnes en situation de handicap.

### Intégration dans le dispositif

Elle se prépare lors de deux entretiens préalables à l'entrée, afin de vérifier l'adéquation entre le projet de la personne et celui proposé par la structure.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

- Société foncière Habitat et Humanisme

## EN SAVOIR PLUS

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

Espace Saints Anges - 272, avenue de Mazargues  
13008 Marseille

04 91 26 28 17

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Le dispositif SAMSAH HandiToit à Marseille propose des appartements adaptés intégrés dans des ensembles immobiliers, associés à une aide humaine 24h/24 pour l'aide aux actes essentiels et aux activités de la vie quotidienne. Par ailleurs un nouveau concept intitulé "Formule HandiToit", qui associe logement adapté et service d'aide à la vie quotidienne fonctionnant 24h/24 a été mis en place sur Istres et Aubagne.

### Public concerné

Personnes ayant une déficience motrice (nécessitant pour la plupart le recours à un fauteuil roulant) et bénéficiant, à ce titre, de droits en aide humaine suffisante pour couvrir leurs besoins individuels ainsi que l'accès à une permanence 24h/24, ou bénéficiant d'une orientation SAMSAH de la MDPH 13.

### Nombre et type de logements

15 logements sur Marseille, 10 logements sur Istres et 15 logements sur Aubagne.  
T2 et T3 adaptés.

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF HANDITOIT

### Modalité de location

Les locataires louent à Handitoit sur Marseille et directement auprès du bailleur sur Istres et Aubagne.

### Gestion locative

Gestion par HandiToit sur Marseille, qui supporte le risque de vacance ou d'impayés. Gestion par les bailleurs sociaux sur Istres et Aubagne, qui supportent le risque de vacance ou d'impayés.

### Nombre de bénéficiaires

40 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Un SAMSAH sur Marseille et un SAD sur Istres, gérés l'association Handitoit, assurent l'aide aux actes essentiels et aux activités de la vie quotidienne 7 jours/7 et 24H/24, via l'intervention d'auxiliaires de vie sociale et d'aides-soignantes.

### Mutualisation par les personnes

Sur Aubagne et Istres, une partie des droits en aide humaine des personnes est mutualisée : en moyenne 5h par jour et par locataire, afin de faire fonctionner la permanence du service d'aide à domicile 7j/7j et 24h/24h.

### Intégration dans le dispositif

L'association s'appuie si besoin sur des partenaires (établissements, services) accompagnant les personnes avant leur intégration dans le dispositif.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Bailleurs sociaux :

- SFHE
- Erilia
- Arcade
- ICF
- 13 Habitat
- Famille & Provence

## EN SAVOIR PLUS

[www.handitoit.org](http://www.handitoit.org)

26, Boulevard Burel  
13014 Marseille

04 91 26 56 27

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'une résidence dans laquelle des appartements sont loués aux personnes. Des espaces communs (salon, buanderie, jardin) sont partagés par les 13 locataires. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement par les équipes de l'association HAS (Habitat Alternatif Social). Ce logement peut représenter soit une solution transitoire, une passerelle vers un logement autonome dans le diffus, soit une solution pérenne si la personne s'y sent bien. Les personnes sont orientées par un professionnel de la santé, attestant de la présence d'un trouble psychique. Aucune autre condition d'intégration n'est prévue : un des principes fondateurs de cette action est de ne demander aucune condition préalable à la location du logement, la personne est relogée en priorité avant qu'un accompagnement soit engagé.

### Public concerné

Personnes précédemment sans abris, souffrant de troubles psychiques avec, parfois, des problématiques d'addiction.

### Nombre et type de logements

13 appartements T1 au sein d'une résidence sur Marseille.

## DESCRIPTIF DE LA RÉSIDENCE ACCUEIL LE MARABOUT

### Modalité de location

Un bailleur social, propriétaire des appartements, les loue à HAS, qui les sous-loue aux habitants.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Les équipes d'HAS assurent l'accompagnement social et médicosocial des locataires.

### Gestion locative

Gestion par HAS, qui supporte le risque de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

Des espaces communs (salon, buanderie, jardin) sont partagés et mutualisés par les locataires. Une association d'usagers est en cours de constitution et proposera aux locataires de nouveaux services.

### Nombre de bénéficiaires

13 personnes

### Intégration dans le dispositif

Compte tenu du public et du principe d'inconditionnalité porté par l'association, aucune procédure de préparation à l'intégration n'est prévue, la priorité est de reloger la personne.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

Bailleur social :

■ Marseille Habitat

## EN SAVOIR PLUS

[www.has.asso.fr](http://www.has.asso.fr)

22, rue des petites Maries  
13001 Marseille

04 96 10 19 41

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'un programme de recherche visant à reloger et accompagner des personnes. Les personnes bénéficient d'un logement, via le PACT, ainsi que d'un accompagnement médicosocial par l'équipe de l'association HAS et d'une prise en charge sanitaire par l'APHM. Ce logement peut représenter une solution transitoire vers un logement hors du programme, ou une solution pérenne. Les personnes intègrent le dispositif via le programme de recherche, qui atteste en amont de la présence de troubles psychiques et de la situation de sans-abris des personnes. Aucune autre condition d'intégration n'est prévue : un des principes fondateurs de cette action est de ne demander aucune condition préalable à la location du logement, la personne est relogée en priorité avant qu'un accompagnement soit engagé.

### Public concerné

Personnes précédemment sans abris, souffrant de troubles psychiques avec, parfois, des problématiques d'addiction.

### Nombre et type de logements

Plus de 80 logements (du T1 au T3) .

## DESCRIPTIF DU DISPOSITIF UN CHEZ SOI D'ABORD

### Modalité de location

Les personnes louent soit directement au bailleur social soit au PACT (intermédiaire entre le locataire et le bailleur), soit à HAS.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Les équipes d'HAS assurent l'accompagnement social et médicosocial des locataires.

### Gestion locative

Gestion par le PACT. Le risque de vacance ou d'impayés est supporté par le propriétaire (bailleur social ou HAS).

### Mutualisation par les personnes

S'agissant de logements individuels, parfois éloignés les uns des autres, il n'y a pas de mutualisation de ressources prévues.

### Nombre de bénéficiaires

Plus de 80 personnes

### Intégration dans le dispositif

Compte tenu du public et du principe d'inconditionnalité porté par l'association, aucune procédure de préparation à l'intégration n'est prévue, la priorité est de reloger la personne.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

Bailleurs sociaux :

- Marseille Habitat
- Sud Habitat
- Erilia
- Unicil

Pour la captation et la gestion locative :

- PACT 13

## EN SAVOIR PLUS

[www.has.asso.fr](http://www.has.asso.fr)

22, rue des petites Maries  
13001 Marseille

04 96 10 19 41

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit de d'appartements en diffus, situés à Marseille. Ce projet est porté par l'association et le service de psychiatrie Secteur 6 des Hôpitaux sud de l'APHM. Les locataires potentiels doivent être dans un processus d'autonomisation et stabilisés sur le plan clinique. Une procédure d'admission, avec des critères précis et une évaluation par l'équipe médicale de chaque locataire potentiel est mise en place. C'est donc l'équipe médicale qui évalue la possibilité d'intégration d'un patient dans ces appartements. Les locataires louent leur logement à l'association Solidarité Réhabilitation, pour une durée de 18 mois à 3 ans. A l'issue de ce délai, la personne devra posséder les habilités sociales, ainsi qu'une situation financière saine lui permettant de vivre dans un appartement indépendant.

### Public concerné

Personnes atteintes de troubles psychiques, principalement de schizophrénie.

### Nombre et type de logements

6 appartements (2 T2 et 4 T1) en diffus, situés dans 3 quartiers de Marseille.

## DESCRIPTIF DES APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

### Modalité de location

Les locataires louent leur logement à Solidarité Réhabilitation, qui les loue au propriétaire : Loger Marseille Jeunes.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'équipe du CMP de secteur propose un accompagnement spécifique aux locataires de ces appartements..

### Gestion locative

Gestion par Solidarité Réhabilitation, qui supporte le risque de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

S'agissant de logements individuels, parfois éloignés les uns des autres, il n'y a pas de mutualisation de ressources prévues.

### Nombre de bénéficiaires

6 personnes

### Intégration dans le dispositif

L'équipe du CMP de secteur propose un programme de préparation, de 6 mois à 1 an.

### PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Association :

- Loger Marseille Jeunes

### EN SAVOIR PLUS

[www.solidarite-rehabilitation.org](http://www.solidarite-rehabilitation.org)

270, boulevard de Sainte-Marguerite  
13027 Marseille Cedex

04 91 22 83 53



## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Les Maisons Familles Gouvernantes existent depuis 2007 dans le département, elles sont destinées à des personnes sous mesure de protection juridique (tutelle, curatelle). Il s'agit souvent de personnes hospitalisées en service de psychiatrie ou logées en CHRS depuis longtemps et pour lesquelles aucune alternative de logement n'a été trouvée. 5 personnes logent dans chaque maison, soutenues par une gouvernante. Il s'agit d'une colocation où chaque locataire dispose d'une chambre comme espace privatif et où les autres espaces sont partagés. Le principe de solidarité entre les colocataires est un axe fort du projet. Les colocataires disposent de l'aide sociale afin de pouvoir faire appel à une gouvernante. Deux coordinatrices supervisent le dispositif.

### Public concerné

Personnes atteintes de troubles psychiques et sous mesure de protection juridique (tutelle, curatelle).

### Nombre et type de logements

7 Maisons à Marseille et dans les alentours.

## DESCRIPTIF DES MAISONS FAMILLES GOUVERNANTES

### Modalité de location

L'association Familles gouvernantes loue les biens aux bailleurs sociaux et les sous-loue aux habitants.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'équipe du CMP de secteur propose un accompagnement spécifique aux locataires de ces appartements..

### Gestion locative

Gestion par l'association Familles Gouvernantes, qui supporte le risque de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

Les ressources en aide humaine, les budgets de nourriture et d'entretien de la maison, ainsi que les espaces communs sont mutualisés. Le loyer est partagé en 5, comme dans une colocation classique.

### Nombre de bénéficiaires

35 personnes

### Intégration dans le dispositif

Pas de programme de préparation spécifique, cependant une commission d'admission évalue les candidatures et se prononce sur leur attribution.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Bailleurs sociaux :

- Erilia
- Unicil

Bailleurs privés

### EN SAVOIR PLUS

[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

143, Avenue des Chutes Lavie  
13013 Marseille

04 91 10 06 00

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'un **projet** de réalisation de logements grâce à la réhabilitation de containers et situés sur des terrains appartenant au Centre Hospitalier Edouard Toulouse. Certains de ces containers seront assemblés, afin de constituer 2 nouveaux dispositifs Familles Gouvernantes, accueillant 5 personnes sur chaque dispositif (Cf. Fiche de présentation du dispositif Familles Gouvernantes de l'UDAF 13). Les autres containers constitueront des logements individuels, de type studio. L'objectif de ce projet est de proposer une solution de logement à des personnes qui restent hospitalisées à cause du manque de solution de logement. Les partenaires (Associations de familles UNAFAM et Arpsydémio, GEM ARGOS 2001 ou l'UDAF 13) apporteront leur contribution en fonction de leurs champs de compétences.

### Public concerné

Personnes atteintes de troubles psychiques.

### Nombre et type de logements

20 studios et 2 Maisons T6 à Marseille.

## DESCRIPTIF DES RÉSIDENCES EN CONTAINERS

### Modalité de location

Non défini.

### Gestion locative

Non défini.

### Nombre de bénéficiaires

30 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Les équipes du CH Edouard Toulouse proposeront un accompagnement médicosocial. L'UDAF 13 assurera les mesures de protection des majeurs habitant les Maisons Familles Gouvernantes (Cf. Fiche de présentation du dispositif Maisons Familles Gouvernantes de l'UDAF 13).

### Mutualisation par les personnes

L'aide humaine, les budgets de nourriture et d'entretien ainsi que les espaces communs seront mutualisés par les personnes habitant les Maisons Familles Gouvernantes (Cf. Fiche de présentation du dispositif).

### Intégration dans le dispositif

Non défini

## PARTENAIRES

pour la construction des logements :

- Société Citizen'ship

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'un projet d'une maison comportant 6 studios pour personnes en situation de handicap, 4 chambres pour personnes valides réalisant leur service civique et une pièce commune. Les personnes en situation de handicap seront accompagnées par des assistants de vie salariés de l'association Eclats de vie et par les 4 autres colocataires réalisant leur service civique. Grace à la mutualisation de ces ressources, une aide sera donc présente 7j/7 et 24h/24.

L'association Eclats de Vie est affiliée à l'association Simon de Cyren qui a déjà développé ce modèle ailleurs en France. A ce jour, le lieu reste à trouver.

### Public concerné

Personnes cérébrolésées.

### Nombre et type de logements

1 maison (à trouver).

## DESCRIPTIF DE LA MAISON PARTAGÉE

### Modalité de location

Le logement sera loué à un bailleur par l'association Eclats de Vie, puis sous-loué aux colocataires.

### Gestion locative

Gestion par l'association Eclats de vie, qui supportera le risque de vacance ou d'impayés.

### Nombre de bénéficiaires

6 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'aide humaine sera assurée par les assistants de vie de l'association Eclats de Vie. Les colocataires valides auront aussi un rôle dans l'accompagnement, réalisé dans le cadre du service civique.

### Mutualisation par les personnes

Les droits en aide humaine, les budgets de nourriture et d'entretien de la maison ainsi que les espaces communs seront mutualisés. Le loyer sera partagé par les colocataires, comme dans une colocation classique.

### Intégration dans le dispositif

L'association Eclats de Vie a déjà constitué un groupe, qui prépare ce projet. Une période d'essai avant intégration est prévue dans le projet.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Bailleur social :

- A définir

## EN SAVOIR PLUS

[www.simondecyrene.org](http://www.simondecyrene.org)

11, rue des taillis  
13013 Marseille

06 64 36 43 41

## CARACTERISTIQUES

### Solution de logement

Il s'agit d'un **projet** de création d'un habitat collectif (appartement T5 ou T6) qui pourra accueillir et faire cohabiter 5 personnes dans le 11ème ou 12ème arrondissement de Marseille (correspondant au secteur de prise en charge du service de psychiatrie du Centre Hospitalier Valvert). Ce projet repose sur le partenariat avec Centre Hospitalier Valvert. Les personnes accueillies dans ce dispositif seront des patients de l'hôpital en recherche de solutions de logement.

### Public concerné

Personnes atteintes de troubles psychiques.

### Nombre et type de logements

1 appartement (à trouver).

## DESCRIPTIF DE LA MAISON PARTAGÉE

### Modalité de location

Le logement sera loué à un bailleur par l'association SAJ, puis sous-loué aux colocataires.

### Gestion locative

Gestion par l'association SAJ, qui supportera le risque de vacance ou d'impayés.

### Nombre de bénéficiaires

6 personnes

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

L'association SAJ assurera l'aide humaine au travers de son SAAD *En Chœur*. Par ailleurs le SSIAD de l'association aura pour mission d'assurer les soins à domicile. Dans un premier temps, la coordination des accompagnements sera assurée par les Infirmiers coordinateurs de l'association.

### Mutualisation par les personnes

Les droits en aide humaine, les budgets de nourriture et d'entretien de la maison ainsi que les espaces communs seront mutualisés. Le loyer sera partagé par les colocataires, comme dans une colocation classique.

### Intégration dans le dispositif

Les critères d'inclusion et de préparation à l'entrée dans le dispositif seront définis avec les équipes médicales du Centre Hospitalier Valvert.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :  
Bailleur social :

- A définir

## EN SAVOIR PLUS

[www.asso-saj.fr](http://www.asso-saj.fr)

1, Boulevard de Compostelle  
13012 Marseille

04 91 44 07 73

## CARACTERISTIQUES

### Solutions de logement

Il s'agit d'un **projet** de maison intergénérationnelle via la réhabilitation d'un ensemble immobilier dans le centre Tarascon. L'association Trilogis pilotera la réhabilitation avec un bailleur social et un promoteur privé, pour y créer des logements favorisant l'autonomie de personnes dépendantes. Ces logements, destinés à des personnes déficientes intellectuelles ou des personnes âgées, ayant une autonomie minimum, pourront aussi répondre à des situations d'urgence (femmes battues, mères célibataires en difficulté...). Ce projet, inspiré de l'Ilot Bon Secours d'Arras, également intergénérationnel, favorisera l'autonomie des résidents par le lien social et permettra de lutter contre l'isolement. Il est prévu de réserver l'occupation des rez-de-chaussée à des commerces et prestataires de services en lien avec les besoins des résidents.

### Public concerné

Personnes atteintes de déficiences intellectuelles.

### Nombre et type de logements

Une douzaine de logements situés au sein d'un ensemble immobilier de plus de 50 logements dans le centre de Tarascon.

## DESCRIPTIF DE LA MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE

### Modalité de location

Un bailleur social, un promoteur privé et d'éventuels bailleurs privés loueront les logements directement aux personnes.

### Aide humaine & accompagnement social au sein du dispositif

Chaque habitant dispose de ses propres aides mais le voisinage sera mobilisé pour favoriser l'autonomie des personnes.

### Gestion locative

Gestion par les bailleurs ou promoteurs qui supporteront le risque de vacance ou d'impayés.

### Mutualisation par les personnes

Il est prévu de mutualiser des espaces communs (salle, jardins, restaurant, médiathèque...), ainsi que des prestations de service (entretien, conciergerie, coiffure, podologie...).

### Nombre de bénéficiaires

12 personnes

### Intégration dans le dispositif

Les personnes ou familles apprécieront si leur niveau d'autonomie est suffisant pour intégrer ce dispositif.

## PARTENAIRES

pour l'obtention du logement :

Bailleur social et promoteur privé :

- A définir

**EN SAVOIR PLUS**

[www.trilogis21.org](http://www.trilogis21.org)

61, rue des Halles  
13150 TARASCON

## ANALYSE DES BESOINS ET ATTENTES

Afin d'analyser les besoins et attentes des personnes en situation de handicap, une enquête a été menée auprès des adhérents du Mouvement Parcours handicap 13. Deux questionnaires différents ont été envoyés :

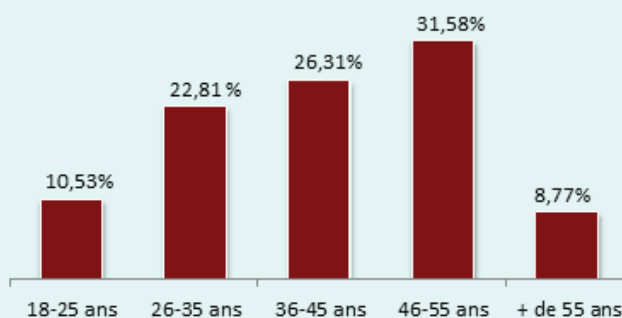
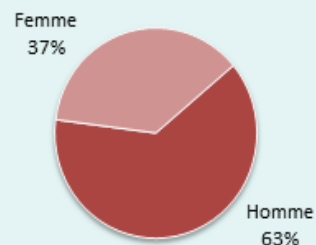
- Un questionnaire à destination des personnes en situation de handicap et familles : 57 réponses.
- Un questionnaire à destination des professionnels : 15 réponses

### I. L'opinion des personnes en situation de handicap et des familles



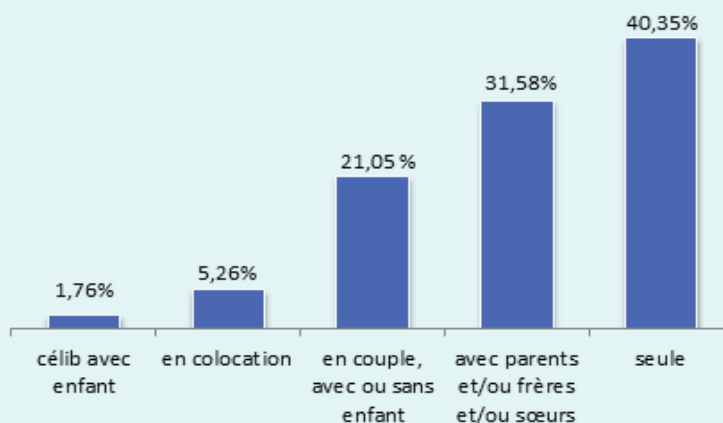
#### 1 - Les répondants

Les 57 personnes ayant répondu sont constituées de 55 personnes en situation de handicap et 2 membres des familles. Il s'agit d'hommes pour les deux tiers des répondants, et de femmes pour un tiers (cf. graphique ci-contre). Toutes les classes d'âge sont représentées (cf. Histogramme ci-dessous), avec une plus faible proportion des personnes âgées de 18 à 25 ans ou de plus de 55 ans.



#### 2 - Leur logement et mode de vie

60% des répondants déclarent vivre avec des membres de leur famille ou en colocation. 40% vivent seuls (cf. Histogramme ci-dessous).



**42% des personnes interrogées déclarent que leur logement n'est pas adapté à leur situation.**

Il peut s'agir de défauts d'accessibilité, mais aussi de problèmes de vétusté, de manque de place dans le logement ou de difficultés de cohabitation .

**1/3 des personnes interrogées déclarent avoir engagé des démarches de recherche de logement.**

### 3 - Leur avis sur les solutions de logement innovantes et alternatives



**40% des personnes interrogées déclarent être intéressées** par les solutions et **35 % souhaitent à terme intégrer un logement de ce type** (cf. graphique ci-contre).

Parmi les personnes intéressées par ces solutions, tous les âges sont représentés.

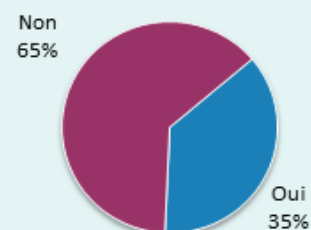
**61% des personnes intéressées déclarent habiter un logement inadapté** à leur situation et **plus de 65% vivent avec des membres de leur famille** (les parents le plus souvent). **26% habitent seuls**. Selon leurs projets, les personnes sont intéressées par les différents types de solutions de logement (logements rapprochés, mutualisés, accompagnés, avec ou sans mutualisation). Ces solutions peuvent être envisagées comme un tremplin vers un logement autonome classique ou comme une solution de logement pérenne.

Les personnes interrogées relèvent deux **freins importants** à l'accès à ce type de solutions :

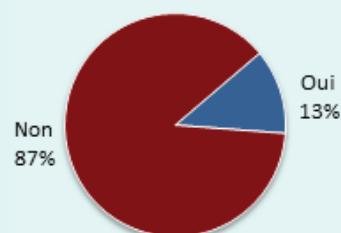
- Le manque d'information et donc la méconnaissance de ces solutions.
- Les difficultés d'accès à ces solutions (dans le cas où elles sont connues), dues principalement au manque de places disponibles et aux délais (trop longs) pour pouvoir bénéficier de ces solutions.

Du fait de ces freins, **seuls 13% des personnes ont engagé des démarches** pour intégrer ce type de solutions (cf. graphique ci-contre), alors que 40% sont intéressées.

*Intégration souhaitée dans ce type de logement*



*Démarches engagées en vue d'intégrer ce type de logement*



### Conclusion

Il apparaît que ce mode de logement intéresse et correspond aux attentes d'un nombre conséquent de personnes en situation de handicap vivant à domicile (plus d'un tiers). Ces personnes recherchent des solutions leur permettant d'habiter un logement adapté à leurs besoins, ainsi qu'à leurs attentes. La plupart d'entre elles souhaitent décohabiter du domicile parental. Certaines personnes vivant seules voudraient partager un logement en colocation ou habiter à côté d'autres personnes en situation de handicap, afin de rompre leur isolement et d'enrichir leur vie sociale.

Pour la plupart des personnes intéressées, ils semblent que l'intégration à un tel dispositif reste à l'état de projet du fait de la méconnaissance de ces solutions, du manque de places et des délais importants.

## II. L'opinion des professionnels

### 1 - Les répondants



15 professionnels représentant 9 établissements ou services ont participé à cette enquête : 2 SAVS, 1 SAMSAH, 1 service hospitalier de psychiatrie, 1 Foyer d'hébergement, 2 SAAD, 1 SSIAD, 1 Etablissement pour Enfants et adolescents Polyhandicapés, 1 service de conseil sur les aides techniques. 1 SAVS, le service de conseil sur les aides techniques, ainsi que les 2 SAAD accompagnent des personnes en situation de handicap, quelle que soit la déficience. Les autres services sont spécialisés dans l'accompagnement de personnes présentant des déficiences particulières : déficience mentale, cognitive, psychique et polyhandicap.

**13 professionnels sur les 15 interrogés connaissaient déjà une ou plusieurs des solutions recensées.**

### 2 - Les solutions de logement innovantes et alternatives dans le cadre des accompagnements



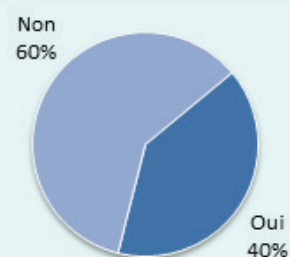
14 professionnels sur les 15 interrogés déclarent accompagner des personnes intéressées par ces solutions, et ce malgré le manque de connaissance de ces solutions par les personnes et familles. Au sein des 9 services ou établissements interrogés, 70 personnes sont repérées comme étant « intéressées et/ou en recherche de ce type de solutions ». Parmi ces personnes, 22 sont sur liste d'attente d'au moins un de ces dispositifs (soit un peu moins d'un tiers). Selon les répondants eux-mêmes, ces chiffres sont à relativiser du fait de la méconnaissance de ces solutions par les personnes et les familles. On peut supposer qu'**avec une meilleure information sur ces solutions, un plus grand nombre de personnes pourraient être intéressées.**

Seulement 40% des établissements et services ont déjà pris contact avec des gestionnaires de ces solutions, dans le cadre de l'accompagnement de personnes intéressées (cf. graphique ci-contre).

Cet écart entre le nombre de personnes accompagnées intéressées par ces solutions et le nombre de prises de contact avec des gestionnaires s'explique de 2 façons :

- Aucune solution de logement innovante et alternative ne correspond au profil de la personne accompagnée ou au territoire recherché.
- Le manque de places au sein de ces dispositifs pousse parfois les services et établissements à ne pas approfondir ces pistes.

*Démarches engagées en vue d'accompagner des personnes vers ce type de logement*



### 3 - Leur avis sur les solutions de logement innovantes et alternatives

100% des professionnels interrogés estiment nécessaire que ces solutions se développent pour répondre aux besoins suivants :

- Souplesse pour des personnes ayant des besoins variables et imprévisibles.
- Apprentissage à la vie autonome dans un cadre sécurisé et rassurant pour des personnes n'ayant jamais vécu seules.
- Mutualisation de ressources pour répondre à des problématiques économiques.
- Mutualisation de moyens pour mieux adapter l'environnement humain et matériel des personnes.
- Prise de relais des aidants quand ceux-ci ne peuvent plus s'occuper de leur proche (ex : usure, dépendance ou décès des aidants).
- Accompagnement de personnes souhaitant prendre leur autonomie vis-à-vis de leur famille et ayant des besoins spécifiques.
- Rupture de l'isolement social.
- Développement de l'entraide entre pairs.
- Réponse à un besoin important de logement dans notre département.





- Réponse adaptée notamment pour des personnes ayant des troubles psychiques, hospitalisées en attente d'un logement hors de l'hôpital, parfois depuis plusieurs années.
- Solutions provisoires ou pérennes selon les besoins et attentes des personnes.

Malgré l'intérêt que les professionnels portent à ces solutions, 60% d'entre eux mettent en avant des freins :

- Trop peu de solutions proposées face à la demande et des délais importants, ce qui engendre de la frustration pour certaines personnes en attente ou en recherche de solutions depuis longtemps.
- Aucune solution de ce type n'est proposée sur certains territoires du département.
- Aucune solution de ce type n'est proposée à certaines personnes présentant certaines déficiences.
- Ces solutions sont souvent cloisonnées par type de handicap.
- Elles sont parfois réservées aux membres de l'association porteuse du dispositif.
- Elles sont souvent méconnues des personnes et des familles. Face au manque de solutions et de places disponibles, les professionnels hésitent parfois à proposer ces solutions aux personnes et familles par peur de créer de la frustration.

### **Conclusion**

Pour les professionnels, il est évident que ces solutions répondent aux besoins et attentes de certaines personnes qu'ils accompagnent. Elles apportent une souplesse permettant d'envisager la réalisation de projets de vie à domicile de certaines personnes ayant des besoins spécifiques et pour lesquelles un logement « classique » est difficilement envisageable pour différentes raisons. Malgré l'intérêt que les professionnels portent à ces solutions, la plupart d'entre eux n'accompagnent pas de personnes vers ces dispositifs, du fait principalement du manque solutions proposées, de places et des délais importants. Les professionnels craignent parfois de causer de la frustration aux personnes et familles en les orientant vers ces solutions si elles n'aboutissent pas.

## CONCLUSION

La prise en compte des attentes de la personne, à travers son projet de vie, est un principe fondateur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Afin de soutenir les personnes dans la réalisation de leurs projets (évolutifs dans le temps), tout en prenant en compte leurs besoins, il est nécessaire d'adapter, de diversifier et assouplir les solutions proposées. C'est dans ce contexte qu'a émergé, il y a plusieurs années, la notion de « Solution de logement innovante et alternative », que l'on peut retrouver sous différentes terminologies. Parallèlement à la loi 2005, il est aussi important de noter qu'il existe une évolution sociétale de fond sur le développement d'habitats collectifs, rapprochés, mutualisés ou encore intergénérationnels. Le développement de ces solutions propose donc aux personnes en situation de handicap une déclinaison de cette évolution.

De nouveaux dispositifs ont vu le jour sur notre territoire, ainsi que dans d'autres départements, partout en France. Après plusieurs années de développement de ces solutions, il apparaît nécessaire aux acteurs locaux et nationaux d'évaluer ces dispositifs.

Un groupe de travail national s'est réuni durant plusieurs mois, toutes les productions de ce groupe sont disponibles sur le site internet suivant : [www.autonomie-habitat.org](http://www.autonomie-habitat.org)

Au niveau local, le Mouvement Parcours Handicap 13 a initié la création d'un groupe de travail ayant pour objectifs de définir ces solutions, de recenser les dispositifs existants dans les Bouches-du-Rhône, d'évaluer les besoins et attentes des personnes et enfin de promouvoir ces solutions.

Les travaux de ce groupe démontrent que le développement de ce type d'initiatives a été assez important ces dernières années. Les autorités de tutelle sanitaires et médicosociales encouragent ce type d'initiatives. Parallèlement les attentes des personnes sont encore importantes : plus d'un tiers des personnes interrogées dans les Bouches-du-Rhône souhaitent, à plus ou moins long terme, intégrer ce type de solution et tous les professionnels soulèvent le besoin de développer ces solutions pour répondre aux attentes des personnes. Ces dispositifs représentent donc une réponse adaptée pour un nombre conséquent de personnes dans notre département mais des freins persistent pour l'accès à ces solutions : leur méconnaissance par les personnes et les familles, le manque de solutions et de places disponibles et les conditions parfois contraignantes pour pouvoir y accéder sont les principaux freins évoqués.

Des pistes d'actions concrètes :

Afin de répondre à ces enjeux, le groupe de travail propose les pistes d'actions suivantes :

- L'augmentation de manière significative de l'offre nouvelle de logements adaptés à la perte de mobilité au sein du parc locatif social.
- L'implication des autorités de tutelles, via :
  - Le Développement des modes d'habitats pluriels qui favorisent la mixité sociale et l'intergénérationnel.
  - L'expérimentation de logements adaptés associés à un service d'accompagnement en capacité d'intervenir pour les personnes selon leurs besoins.
- L'engagement d'une politique institutionnelle forte, ne laissant pas l'initiative de la mise en place ou de l'expérimentation de ces dispositifs aux seules associations (encourager les initiatives, pérennisation, financements, appels d'offre).
- L'évaluation des dispositifs existants et de leur plus-value.
- Le développement d'un service de gestion locative de ces solutions (ex de la Gironde).
- L'amélioration de la connaissance de ces dispositifs pour tous les acteurs (acteurs du logement, professionnels, MDPH, personnes en situation de handicap et familles...).
- La clarification du cadre légal de ces dispositifs, notamment de la mutualisation de la PCH.



## LE MOUVEMENT PARCOURS HANDICAP 13

« GRÂCE À NOTRE DYNAMIQUE DE RÉSEAU, ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ »

### UN RÉSEAU SOCIAL DU HANDICAP

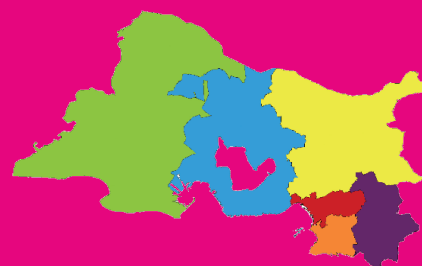
Plus de 140 associations ou organismes adhérents

Plus de 250 bénévoles

6 associations Parcours Handicap 13 :

Arles, Etang de Berre, Est (Aubagne-La Ciotat), Marseille Nord, Marseille Sud, Pays d'Aix

Réunies dans 1 association de coordination, Inter-Parcours Handicap13



Ensemble, ces personnes, familles, professionnels se regroupent pour œuvrer en faveur :

De l'égalité des droits et des chances, la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap

De l'expression et la mise en œuvre de leur projet de vie

D'un parcours de vie choisi

Des principes fondateurs :

Proximité : une présence sur les territoires

Partenariat : co-construction et multi- partenariats

Positionnement : un engagement militant et citoyen

Précocité : anticiper les changements de situation

Partage : maillage territorial, mise en relation des acteurs pour mutualiser les pratiques et les savoirs, pour échanger sur les expériences

Association Inter Parcours Handicap 13

Rue Henri et Antoine Maurras - 13016 Marseille - 04 86 68 47 45

[www.parcours-handicap13.fr](http://www.parcours-handicap13.fr) / [contact@parcours-handicap13.fr](mailto:contact@parcours-handicap13.fr)